



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame la Sénatrice Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur le projet de révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles (IED).

Dans le cadre du Green Deal, la Commission européenne a présenté le 5 avril dernier son projet de révision de la directive IED qui prévoit d'élargir le champ d'application de la directive à tous les élevages et d'abaisser le seuil des élevages concernés à 150 unités de gros bétail (UGB).

Cette révision impacterait fortement les éleveurs bovins, notamment les éleveurs paysans, puisqu'elle leur imposerait de nouvelles normes et de nouvelles contraintes administratives, coûteuses et chronophages, alors que leur filière est déjà en difficulté.

L'élargissement de la directive est incompris par les éleveurs paysans dont les systèmes herbagers génèrent des bienfaits reconnus sur la biodiversité et qui pourraient se voir dans l'obligation d'appliquer une directive initialement pensée pour encadrer les émissions industrielles des fermes-usines.

Ce nouveau régime d'autorisation mettrait en danger le modèle de l'élevage bovin paysan et les systèmes herbagers alors que la Directive IED prévoit dans le même temps de diminuer les contraintes pesant sur l'élevage industriel par l'allègement du régime d'autorisation pour les unités de productions industrielles porcines et avicoles.

Par conséquent, Madame la sénatrice lui demande si le Gouvernement entend saisir le Parlement européen et le Conseil européen afin que ce projet de révision de la directive IED ne pénalise pas les élevages bovins français non-intensifs.